

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le cinq février à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 24 Janvier.

ETAIENT PRESENTS : MM LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, GARDIN Jean, SENECAAT Dominique, CARDON Joël, FASQUEL Marie (suppléant SGARD Maxime), LAVOGEZ Serge, POURCHEL Laurent, AZELART Luc, DELATTRE Jacques, DELOBEL Anthony (suppléant WAROT Pascal), DEDECKER Patrick, LEFEBVRE Hervé, WILQUIN Ghislain, COYOT Jean-Claude, HANQUEZ Michel, WACQUET Pascal, VASSEUR Jean-Pierre, GUILBERT Jean-Marie, POURCHEL Charles-Henri, CAZIN Bernard, CARTIAUX Roger (suppléant VASSEUR Dany), HENDRICK Olivier, FASQUEL Gérard, DOUTRELANT Daniel, MASSEZ Alain, SCHRYVE Roger, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, PRUVOST Dominique, Mmes LEMAIRE Isabelle, COCQUEREL Micheline.

ETAIENT ABSENTS : M. ALLOUCHERY Jean-Marie, LURETTE Bruno, DUFOUR Olivier, PRUDHOMME Dominique, absents.

POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE : Mr FONTAINE Frédéric à Mr LECAILLE Sébastien
Mr LEROY Christian à Mr COYOT Jean-Claude
Mr DEVIGNE Maurice à Mr POURCHEL Laurent
Mr FOURNIER Daniel à Mr PRUVOST Bertrand
Mme LEROY Isabelle à Mr GARDIN Jean
Mr DEVULDER Didier à Mr FASQUEL Gérard

Membres en exercice : 42 – Présents : 32 – Représentés : 6 – Votants : 38 – Absents : 4

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :
Monsieur Joël CARDON est élu à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2024 :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 11 Décembre 2024 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils l'autorisent à ajouter le points suivant à l'ordre du jour et transmis par mail :

- Adhésion au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence accompagnement pour la valorisation des données publiques

Le Comité Syndical autorise l'ajout de ce point.

1- **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF- ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'admettre en non-valeur, pour les motifs suivants :

- Jugement clôturant pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire ;
- Insuffisance d'actif et procès-verbal de carence ;
- Décédé ;
- NPAI ; ...

les listes transmises par le service de gestion comptable de Saint-Omer pour un montant de **960,90 €** (budget de l'Eau) et **7.082,38 €** (budget de l'Assainissement Collectif).

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'admettre en non-valeur et en créances éteintes pour les montants suivants :

Budget	Compte	Montants
EAU	6542 - Créances éteintes	960,90
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6541 - Créances admises en non-valeur	5 151,69
	6542 - Créances éteintes	1 930,69

2- **MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 15 Janvier 2025 ;

Monsieur le Président porte à la connaissance du Comité Syndical la demande d'un agent sollicitant la diminution de son temps de travail. L'agent occupe actuellement le poste Rédacteur Principal 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires et sollicite la diminution à 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Mars 2025.

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : la suppression, à compter du 1^{er} Mars 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (5 heures hebdomadaires) de Rédacteur Principal 1^{ère} classe,

Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (4 heures hebdomadaires) de Rédacteur Principal 1^{ère} classe,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

3- **SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIFACTUALISATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES POUR L'ENTRETIEN DE POSTES DE RELEVEMENT D'EAUX USEES**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022/49 en date du 14 Décembre 2022 concernant la convention pour l'entretien par le SIDEALF des postes de relèvement eaux usées appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL).

Il s'avère nécessaire de modifier les modalités d'intervention technique du SIDEALF par l'actualisation de la convention.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de signer la convention avec la CCPL pour la réalisation de cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la CCPL.

4- REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU DE DRIONVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Président expose le projet de réhabilitation du château d'eau de Drionville. Le coût prévisionnel est estimé à 309.529,00 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant.

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Maîtrise d'œuvre - Etudes	22.680,00 €	DSIL 40 %	123.812,00 €
Travaux	286.849,00 €	Agence de l'Eau Artois Picardie	59.400,00 €
		Autofinancement	126.317,00 €
Total	309.529,00 €	Total	309.529,00 €

La date de démarrage de l'opération est prévue au deuxième trimestre 2025 et une fin d'opération au quatrième trimestre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 309.529,00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 40 % soit 123.812,00 €

5- SERVICE EAU – POSE DE COMPTEURS DE SECTORISATION ET DE VANNES – COMMUNES D'ESQUERDES et secteur de FAUQUEMBERGUES - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée la pose de compteurs de sectorisation et de vannes sur la Commune d'ESQUERDES et le secteur de FAUQUEMBERGUES

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2025-2030.

6- SERVICE EAU – ETUDE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DU FORAGE D'ALQUINES – DIAGNOSTIC TERRITORIAL MULTI PRESSION (DTMP)

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée l'étude visant la délimitation de l'aire d'alimentation du captage du forage d'ALQUINES et la cartographie de vulnérabilité. Il convient désormais de procéder à la phase n°2 par l'étude du Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP)

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;

- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2025-2030.

7- SERVICE EAU – ETUDE PREALABLES AUX TRAVAUX DE CREATION D'UN FORAGE – UNITE DE DISTRIBUTION DE FAUQUEMBERGUES

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de création d'un nouveau forage sur l'UDI de Fauquembergues.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de solliciter une participation financière de l'agence de l'eau concernant les études préalables aux travaux de création.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2025-2030.

8- SERVICE EAU AFFERMAGE – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS – COMMUNE DE NIELLES LES BLEQUIN –DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée les travaux de renouvellement de canalisations principales entre le forage et le réservoir « bas service » sur la Commune de NIELLES LES BLEQUIN.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2025-2030.

9- SERVICE EAU – CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE C AU SERVICE ADMINISTRATIF

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la création d'un poste d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1er Septembre 2025 à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision du Président et décide la création poste d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1er Septembre 2025 à temps complet

10- SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT – DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Monsieur le Président présente à l'assemblée le débat d'orientations budgétaires 2025 ainsi que les projets d'investissements.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical émet à l'unanimité un avis favorable à la prise en compte des différentes propositions du Président en vue de l'établissement du Budget Primitif 2025.

11- ADHESION AU SYNDICAT MIXTE NORD PAS DE CALAIS NUMERIQUE AU TITRE DE LA COMPETENCE ACCOMPAGNEMENT POUR LA VALORISATION DES DONNEES PUBLIQUES

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5722-11 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, tels que modifiés par délibération n° 2024-25 du 6 décembre 2024, et notamment l'article 4.3 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'accompagnement à la valorisation des données publiques

Considérant que la gestion et la valorisation des données sont devenues des enjeux essentiels pour les collectivités locales et leurs établissements publics, qui nécessitent des compétences techniques spécifiques,

Considérant que le SIDEALF génère et manipule, dans la mise en œuvre de ses compétences, de nombreuses données qu'il serait utile de mieux valoriser,
 Considérant l'utilité, pour le SIDEALF d'adhérer au Syndicat mixte pour bénéficier de son accompagnement dans la gestion et la valorisation de ses données,
 Considérant que le Syndicat mixte est par ailleurs fondé à proposer des services à ses membres sous le régime de la quasi-régie, dans le cadre de ses compétences (services numériques et services relatifs aux communications électroniques),
 Considérant que l'intervention du SMO Nord - Pas-de-Calais Numérique se fonde sur un transfert de compétence de la part des collectivités territoriales ou des établissements publics,
 Considérant que, à la suite d'une telle adhésion du SIDEALF au Syndicat, ce dernier sera en charge d'accompagner le SIDEALF dans la gestion et pour la valorisation de ses données selon les modalités définies dans ses statuts et, le cas échéant, contractuellement,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de l'adhésion du SIDEALF au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence accompagnement pour la valorisation des données publiques à compter du 10 Février 2025
- **APPROUVE** les statuts du Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à la transmission de la présente délibération au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique.

QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Le projet de mise en place de compteurs en télérelève se poursuit. La convention avec SM Fibre 5962 nous accordera l'utilisation du réseau LoraWan, réseau de bas débit qui permettra à terme la relève des index des compteurs à distance. Dans un premier temps, il est envisagé que les communes de Esquermes, Setques et Lumbres soient équipées de compteurs en télérelève car il s'agit de communes où le territoire est dense et où la relève est essentiellement manuelle. Une demande de subvention FEDER en partenariat avec la CCPL sera déposée pour fin mars.
- Un « état des lieux » des effectifs du personnel est présenté et de la problématique des astreintes du service eau potable. Depuis le 2 Janvier, nous avons fait appel à un intérimaire afin de ne pas prendre de retard dans la relève des compteurs.
- Le contrat de délégation de service public avec Suez du secteur de Nielles les Bléquin arrivera à terme le 31 Décembre 2027. Un audit de ce contrat sera réalisé en Juillet 2025 et une étude de mode de gestion en Juillet 2026. Ce n'est qu'à l'issue de ces études qu'une décision de prolongation de la DSP ou de réintégration en régie directe pourra être prise par le Comité Syndical.
- Le dossier de demande de subvention DETR pour la construction du nouveau bâtiment a été redéposé. Afin de prendre connaissance de ce dossier, Madame la Sous-Préfète a été reçue dans nos locaux ce jour.
- Le dévoiement de canalisations Impasse Fropot sur la commune de Bayenghem Les Seninghem est en cours.
- Dans le cadre du plan « EAU » de l'Agence de l'eau Artois Picardie, les travaux de renouvellement de canalisations et de branchements sont en cours Avenue Bernard Chochoy à Lumbres (des feux tricolores jusqu'au contrôle technique) et Rue Principale à AFFRINGUES.
- Suite à une panne du réseau EDF, la pompe de surpression du forage du Val a dû être remplacée.
- L'étude concernant la création d'un nouveau forage sur l'Unité de Distribution de Fauquembergues débutera prochainement.
- L'étude de vulnérabilité du forage d'Alquines se poursuit avec le démarrage de la phase Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP).
- Les phases 1 et 2 du schéma directeur assainissement de Lumbres sont terminées. Il est actuellement procédé aux passages caméra et aux essais à la fumée. Le rendu est attendu pour Juin 2025.
- Les travaux de création de réseaux d'assainissement eaux usées sur la Commune de Wavrans sur L'Aa (Rues de Campagnette, du Marais et la Ruelle) seront réalisés en 2025.

- Le travail du volet « Communication » de l'évolution tarifaire est en cours en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme et consiste à concevoir une plaquette d'information expliquant la tarification mais aussi un rappel sur les gestes éco-responsables. Celles-ci seront distribuées aux abonnés par le biais des mairies.
- Monsieur MASSEZ Alain félicite et remercie les agents suite à 2 interventions de nuit.
- Monsieur FASQUEL Gérard interpelle sur le branchement de la Mairie. Les services reprendront contact.
- Monsieur DOUTRELANT interroge les services sur la présence de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) dans l'eau potable. Cette molécule provient de la dégradation des colles utilisées pour les manchons des canalisations PVC. Concernant le SIDEALF, les canalisations PVC ne sont présentes que sur le secteur du Syndicat d'Alquines et les concentrations de CVM sont conformes aux normes en vigueur.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h15.